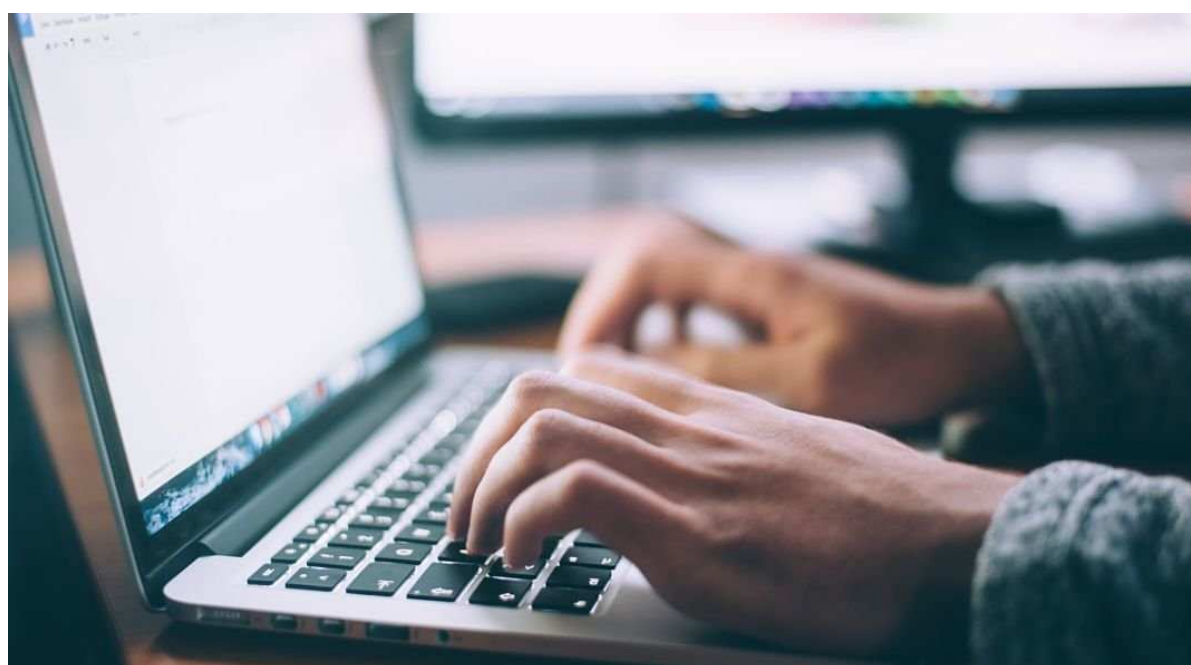


## "il faut des discussions larges sur le sujet" (F. Vidal au Parisien)

2-3 minutes

Alors que l'ouverture de la plateforme ouvre cette semaine, il faudra "des discussions larges" sur l'anonymisation des dossiers des candidats, annonce Frédérique Vidal dans une interview au [Parisien](#) le 18 décembre 2018. En revanche, pour la procédure 2019, les candidats pourront, après les résultats du baccalauréat, bénéficier du dispositif de "répondeur automatique". La ministre de l'ESRI avait annoncé ces ajustements dans sa conférence de rentrée le 25 septembre 2018.



Glenn Carstens-Peters (Unsplash)

Dans une interview au journal *Le Parisien*, datée du 18 décembre 2018, portant sur les nouveautés de la procédure Parcoursup en 2019, Frédérique Vidal, ministre de l'ESRI, annonce des discussions larges sur l'anonymisation des dossiers des candidats. "J'ai dit que j'étais effectivement prête à l'envisager et je pense qu'il faut des discussions larges sur le sujet, et notamment sur les modalités concrètes de mise en place, déclare la ministre. Si des lycéens ressentent réellement le fait d'être écartés à cause de leur établissement, il faut tout faire pour lever ce sentiment".

Lors de sa conférence de presse de rentrée, le 25 septembre ([lire sur AEF info](#)), Frédérique Vidal s'était déclarée "prête à travailler à l'anonymisation des dossiers" pour rassurer des candidats qui se sentent "laissés de côté". Cela implique la suppression de la transmission aux établissements des informations qui ne sont pas nécessaires à l'examen pédagogique des vœux, précisait alors le dossier de presse.

Quant au "répondeur automatique", il sera disponible pour

la procédure 2019, indique-t-elle au *Parisien*. "Nous sommes en train de le finaliser. [...] Grâce à ce système, [les candidats] pourront nous indiquer, une fois les épreuves du bac passées, leur priorité." Ce dispositif s'adresse aux "futurs étudiants qui ont une vision très claire de leurs vœux", indiquait-elle le 25 septembre.